

«Daniel Dubois et Henri Tandonnet sur les normes agricoles : « L'allègement normatif en agriculture doit devenir une priorité politique »»»

Pour Daniel Dubois, par ailleurs auteur d'un rapport intitulé « Normes agricoles : retrouver le chemin du bon sens », *«le bon sens sur une connaissance intime du territoire, des saisons, des espèces végétales et animales, conduisait à faire progresser les techniques, à assurer le succès de l'agriculture française est aujourd'hui totalement déboussolé par la prolifération de normes ».*

La proposition de résolution examinée ce jour résulte directement des observations faites par le groupe de travail sénatorial sur le thème de la simplification. Le rapport ainsi produit réclame de « *changer de braquet* » à travers quelques propositions très concrètes :

- se doter d'une gouvernance de la simplification, en faisant adopter chaque année un plan de simplification des normes agricoles, national, au sein d'une instance dédiée associant toutes les parties prenantes ;
- développer les études d'impact *a priori* et *a posteriori*, et systématiser une analyse des effets de la norme dans un délai de trois mois après son entrée en vigueur ;
- mettre en place des démarches expérimentales, afin de s'assurer que les nouvelles normes sont adaptées aux attentes du monde agricole avant leur généralisation ;
- contrôler l'engagement consistant à ne pas sur-transposer les normes européennes ;
- faire évoluer les règles de la politique agricole commune, pour accorder aux États membres des souplesses, par exemple pour les surfaces ou l'application du verdissement.
- en matière d'installations classées, s'aligner strictement sur les exigences européennes et raccourcir les délais d'instruction pour ne pas bloquer les initiatives ;
- faire évoluer les règles en matière d'utilisation de l'eau pour faciliter la réalisation de retenues collinaires.
- gager, par la suppression d'une autre norme, toute nouvelle norme en agriculture.

Pour Henri Tandonnet « *le constat est clair : la prolifération normative pèse lourdement sur la compétitivité de nos exploitations agricoles* ».

Le sénateur a rappelé que 90 % des normes sont produites par Bruxelles : *« pourtant les retours de terrain des agriculteurs sont essentiels. Ils doivent participer à la prise de décision. Il y a un important chantier d'adaptation à mener selon les différentes cultures et régions »*.

Henri Tandonnet a également pointé des incohérences, notamment dans le domaine de l'eau sur lequel il est tout particulièrement investi : *« je remarque que les ministères de l'Agriculture et de l'environnement travaillent dans des sens différents »*.

Pour les deux sénateurs centristes, *« nous devons faire confiance à nos agriculteurs dans leurs pratiques. Agir sur l'élaboration des normes, favoriser la participation des agriculteurs dans les prises de décision et instaurer la souplesse nécessaire à la spécificité de leurs activités constitue le défi que nous devons relever pour sauvegarder nos exploitations françaises et notre indépendance alimentaire. L'allègement normatif en agriculture doit devenir une priorité politique »*.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)